

---

JOHANNESBURG – Session de rédaction du communiqué du GAC (3)

Mercredi 28 juin 2017 – 18h30 à 20h00 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Nous allons prendre 10 minutes de plus pour finir avant de 20 minutes. Donc nous sommes pressés. Nous allons commencer d’ici 10 minutes.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bien. Je vous prie de vous asseoir pour que l’on commence. Nous allons partager l’écran de Tom.

Et il me semble qu’on nous avait demandé de commencer par la partie des avis, et puis nous allons faire la partie du suivi des avis, et puis nous allons discuter du reste.

Donc Tom, vous avez la parole.

TOM DALE : Bien. La première partie de la dernière version préliminaire qu’on vous a envoyée par mail est à l’écran. Cela porte sur les avis consensuels du GAC. Et nous commençons par les protections des OIG.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Le premier paragraphe n'a pas été discuté tout à l'heure. Il n'y a pas eu d'objections là-dessus.

En ce concernant le deuxième paragraphe qui commence par, « Le GAC note ou exprime sa préoccupation », je comprends que les auteurs du texte n'ont pas d'avis trop spécifique sur les alternatives. Donc les deux formules entre crochets pourraient être adoptées. Vous pouvez choisir ce que vous voulez. Donc que je sache, il n'y a pas vraiment d'avis là-dessus. Et la justification est toujours la même. Donc voilà la première partie.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bien. Donc je vous prie de vous concentrer sur le deuxième paragraphe.

L'Iran.

IRAN : Merci. Je suggère que l'on choisisse « indiquer ». La formule qui dit « indiquer » entre crochets.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Donc vous proposez de biffer la partie qui dit « a annoncé ». Correct ? OK. Donc est-ce une amélioration ? Y a-t-il des objections ? Non. Très bien.

---

Qu'en est-il de la première ligne ? On a également deux formules entre crochets.

Quelqu'un veut s'exprimer là-dessus ? L'Iran.

IRAN : Merci. La question est plus que « noter », en fait. Il nous faut un verbe plus fort. On n'avait pas accordé de dire noter. On voulait en fait exprimer notre préoccupation. C'est une préoccupation que nous manifestons.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bien. Y a-t-il des objections à exprimer sur la préoccupation ? « Expressed concern » ? Non ? Je ne vois pas d'objections là-dessus. Voyons maintenant quelle est la version finale.

Y a-t-il des objections des demandes de modification de cette partie du milieu ? Pardon. J'ai beaucoup travaillé ces derniers mois, je suis fatigué. Je fais de mon mieux je vous promets. D'accord.

Donc pas de demande de modification. Très bien. On passe donc à la partie suivante. Tom.

TOM DALE : Merci Thomas. La partie suivante qui s'occupe des noms géographiques n'a pas connu de modification. On avait

---

commencé à discuter de la question, mais cela a été remis jusqu'à la présente séance. Tel que proposé par le Pérou, vous vous souviendrez.

Il y a un texte qui est à l'écran et il est tel que l'on avait avant.  
Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Je vois les Pays-Bas et puis l'Iran.

PAYS-BAS : Merci Monsieur le Président. Je viens de faire circuler à travers la liste de diffusion du GAC une contre-proposition. Et ce, parce que je m'inquiète des opinions qui sont gardées. Donc il me semble que cela ne serait pas une manière logique de procéder.

Le Conseil d'administration prend des décisions. Ils n'ont pas d'opinion. Et les décisions du Conseil d'administration sont toujours fondées sur les propositions qui peuvent varier. Donc il me semble qu'il n'est pas logique pour nous de demander au Conseil d'administration de maintenir son opinion.

D'autre part, je ne suis pas tout à fait à l'aise avec cette formulation, parce que pour moi, cela exprime une méfiance par rapport aux actions du Conseil d'administration.

---

Bien sûr, s'il y a des objections, on aura une opposition. On ne peut pas dire à quelqu'un qu'il faut qu'ils maintiennent leur même opinion. Donc on a une deuxième proposition. Il me semble que Tom devrait l'avoir reçu. Ce n'est pas une formulation aussi différente que ça.

TOM DALE :

Oui. Effectivement je la lirai. Thomas, si vous permettez.

Donc la nouvelle version préliminaire dirait, « En ce concernant son utilisation des noms géographiques dans les futures séries de nouveaux gTLD, le GAC réitère son avis et ses opinions tels qu'exprimés dans les documents suivants », et donc là on a la liste. Je le mettrai à l'écran tout de suite.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Bien. Donc voilà la formule alternative qui a été proposée. Prenez un moment pour l'avoir à l'écran. Pour la lire. Et puis, on verra s'il y a d'autres commentaires.

Donc avis et opinions, c'est ça ? « Advice & Positions » ?

TOM DALE :

Bien merci.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors l’Iran puis le Danemark.

IRAN : Merci. Nous remercions les Pays-Bas, mais en fait, ici, on passe aux conclusions. On parle ici de futures séries, mais on assume qu’il y a d’autres séries. Ça change complètement le sens de notre avis.

On pourrait modifier le paragraphe et dire, « s’attend à ce que » plutôt que de demander. Donc pour dire que l’on s’attend à ce que l’avis du Conseil d’administration là-dessus ne changera pas. Mais on ne peut pas sauter ou tirer des conclusions d’emblée. On a une date butoir qui est 2020. On n’en est qu’en 2017. Donc, pourquoi passer à ce moment-là ?

Si vous voulez participer à ce groupe, exprimez-vous au sein de ce groupe. Mais pas ici. Ce n’est pas le bon endroit. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Danemark.

DANEMARK : Merci. J’ai un problème parce que je ne vois pas qu’il y a justification qui soutienne cela. Et puis, en plus, pourquoi proposons-nous cela maintenant ? Qu’est-ce que l’on prévoit que l’ICANN fasse ? À quoi s’attend-on ? Je ne vois pas pourquoi

---

on devrait avoir une nouvelle série et une proposition dans ces prochaines années. Il manque. Donc en fait ce paragraphe n'est pas dans la portée de ce communiqué. Peut-être que ce sera le cas d'ici trois ans, mais pas en ce moment. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. J'ai la Norvège et le Royaume-Uni.

NORVÈGE : Merci. Je suis en désaccord avec mon collègue du Danemark.

Au sein du groupe de travail intercommunautaire, on a entendu dire que c'était valide en tant que processus et c'est utile de montrer que c'était un processus auparavant et de montrer que le GAC s'est déjà exprimé sur ces mêmes sujets tels qu'on les discute en ce moment pour une autre série. Donc de renforcer ce message pour la deuxième série. Ça n'est pas une conclusion.

Pardon. Ce n'est pas moi.

Donc ce n'est pas une conclusion. On ne dit pas ce que l'on voudrait que le Conseil d'administration décide. On ne dit même pas quelle est notre décision. On ne montre que l'historique de ce qui a été dit et nous signalons cela par rapport à ce que nous avons dit auparavant. Et ça montre que nous soutenons toujours notre travail et nos décisions. Si l'on ne dit rien, ce

---

serait bizarre aussi si vous considérez la participation que nous avons au sein du groupe de travail intercommunautaire. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci la Norvège. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Oui. Mon commentaire dans le même sens que celui du Danemark. Je ne comprends pas très bien quelle est l'intention de ce paragraphe par rapport aux discussions du groupe de travail intercommunautaire par rapport au processus en cours et au PDP des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Je ne suis pas satisfait du fait que les communiqués du GAC réitèrent tout simplement des avis et des opinions qui sont déjà établies. Il faudrait que l'on respecte le Conseil d'administration et la communauté. Et une compréhension de l'opinion du GAC auparavant aussi.

Donc comme je le disais, je ne comprends pas quel est le fondement de ce paragraphe et quoi l'on vise, quel est l'effet que l'on prévoit de ce paragraphe. Donc il me faudrait d'autres précisions. Merci.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. J'ai l'Iran, les États-Unis et puis la Suisse.

IRAN : Est-ce que l'on pourrait ajouter un crochet, et puis passer à la partie suivante ? Je reviendrai là-dessus par la suite. Pas entre les avis. Dans l'intérêt du temps bien sûr.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Vous êtes d'accord ? Y a-t-il des objections par rapport à la proposition de l'Iran ? Quels sont les autres éléments d'avis que nous avons, Tom ? Ce sont ces deux-là ? C'était tout. D'accord. Que vous voulez continuer là-dessus ou vous voulez qu'on mette ça de côté pour l'instant et qu'on passe aux actions de suivi par rapport aux avis précédents ? Qu'en pense le reste de l'auditoire ?

Donc y a-t-il des objections pour que l'on continue ? Hormis l'Iran donc on a sept sensations qu'il faudrait que l'on décide de cela. N'est-ce pas ? Donc les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Je voudrais tout d'abord répondre aux commentaires formulés par le Pérou tout à l'heure par rapport à son interprétation de mon intervention préalable.

---

Que ce soit clair, ce n'est pas que je m'inquiète parce que je suis une nouvelle membre du GAC ou que je ne connais pas les documents. Mais nous formulons des avis concernant des documents où il n'est pas évident pourquoi on n'y fait référence, ce qu'ils sont, pourquoi ils sont inclus dans la liste. Et ce sont des questions que nous n'avons pas discutées lors de cette réunion.

C'est bon. Je n'ai pas d'objection pour faire allusion à ces documents, et il me semble que le texte proposé par les Pays-Bas est bien plus acceptable pour moi. Mais je demanderai à ce que le Conseil d'administration maintienne ses opinions alors qu'en fait ce ne serait pas tout à fait ce que l'on demande. Et je vous rappelle que vous ne savez peut-être pas quelles ont été les décisions du Conseil d'administration là-dessus. Peut-être qu'on était satisfait de ces décisions.

Donc ce n'est pas que je m'oppose à cette demande que le Conseil d'administration fasse quelque chose en termes généraux. C'est juste le ton qui m'inquiète. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. La Suisse.

---

SUISSE :

Merci Monsieur le Président. Si vous me permettez d'ajouter ici à la discussion, il me semble que l'idée est de rappeler de ces avis qui étaient très importants.

Eh bien que je comprenne les discussions qui remettent en question si l'on devrait aborder cette question en ce moment, et qui suggère que cela peut être adressé au groupe de travail du PDP de la GNSO qui se penche là-dessus. Parce que cette discussion a eu lieu au sein de la GNSO. Et peut-être qu'à l'avenir, si le Conseil d'administration considère cette question, on pourrait le soumettre à la considération du Conseil directement.

Donc il me semble qu'il est utile de rappeler de ces documents forts importants. Et cependant, on pourrait peut-être considérer de rajouter cela au même paragraphe sur les noms géographiques qui avaient été rédigés par Tom. Cela refléterait nos discussions là-dessus.

Un aspect formel très important serait de vous rappeler qu'il faut toujours être clair qu'il s'agit ici de l'utilisation des noms géographiques au premier niveau, comme domaine de premier niveau. Non pas des noms géographiques en général. On se limite spécifiquement aux noms géographiques utilisés comme nom de domaine au premier niveau. Et ne pas dire nouveaux gTLD, mais nom de domaine de premier niveau. Parce que nom

---

géographique comprend les gTLD probablement, mais également d'autres noms qui n'étaient pas des gTLD d'après ce que nous avons décidé auparavant. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci la Suisse. Donc si j'ai bien compris, vous proposez que cela ne soit pas un avis au Conseil d'administration, mais que cela soit plutôt rajouté à une autre partie du communiqué où l'on montre que les discussions sur les noms géographiques ont été tenues. Cela impliquerait donc que la première partie pourrait être utilisée avec des modifications mineures.

Donc la Suisse propose que cela ne soit pas un avis au Conseil d'administration, mais que ce soit plutôt un rappel pour tout le monde, particulièrement pour la GNSO et pour que cela soit reconsidéré.

Donc j'ai le Pérou puis l'Iran.

FRANCE : Si vous me permettez Thomas, je voulais aussi prendre la parole.

Il me semble que ce que dit la Norvège et c'est important pour le groupe de travail intercommunautaire de discuter de cela. Il faudrait qu'il y ait un paragraphe qui montre que l'on a tenu des discussions.

---

Et je suis aussi d'accord avec la proposition des Pays-Bas. Ça apporte une clarté au paragraphe. On devrait donc garder la proposition de la Suisse et je pourrais accepter que ce soit ailleurs dans le communiqué. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Le Pérou.

PÉROU : Il me semble que la proposition des Pays-Bas est tout à fait correcte, parce que cela fait allusion à des gTLD, qui pourrait être remplacé par la formulation que propose Jorge, qui parle des noms géographiques au premier niveau.

Sauf que je ne suis pas d'accord sur la possibilité d'avoir cela ailleurs sous un autre titre de la proposition. Je pense que c'est ici qu'on devrait garder ce paragraphe. Autrement, je suis d'accord avec les modifications proposées. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors quelle serait la formulation ? Attendez. L'Iran ?

IRAN : Merci. Ici, on parle d'un avis consensuel du GAC. C'est ça le titre de cette partie. Donc si on a en fait un avis consensuel, il faut

---

qu'on parle d'avis consensuel faisant l'objet d'un consensus complet.

Mais à ce moment-là, même si on était tous d'accord il y a un avis consensuel de consensus complet, le Conseil d'administration n'accepterait pas cela. Ils nous diront que cela n'a même pas été élaboré. Ça n'a pas été développé. Ou alors si vous avez un point de vue, faites-le parvenir à la GNSO.

Autrement, ça fait partie d'« Autres considérations ». Et nous voudrions dire que le GAC rappelle qu'etc., et puis on ajoute quelque chose qu'il faut prendre en considération à l'avenir, comme une autre considération et non pas sous le titre des avis consensuels du GAC faisant l'objet d'un consensus complet. Parce que ce n'est pas un avis.

Le sujet duquel on discute ici n'a pas été élaboré. Donc le conseil d'administration pourrait dire de quoi parlez-vous. Moi je n'ai pas reçu de PDP de la GNSO. Que pourrais-je faire là-dessus ?

Donc, n'oublions pas l'autre partie de l'avis ayant cette partie ici pour être immédiatement critiqué par le Conseil. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Donc en fait, est-ce qu'on pourrait fournir un avis sur quelque chose ? On peut toujours donner notre avis. Mais la

---

question est quelle est l'action ou la décision attendue. Nous allons donc prendre cette partie de l'avis.

J'ai donc une liste d'intervenants à commencer par la Jamaïque.

JAMAÏQUE :

Merci. Je suis plutôt d'accord avec mes collègues qui disent qu'il ne s'agit pas d'un avis. Comme avis, nous demandons au Conseil d'administration de se rappeler de quelque chose. Nous attirons leur attention sur quelque chose. Donc on leur conseille de ne pas oublier. C'est ça ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Non. En fait, c'est nous qui rappelons.

JAMAÏQUE :

Exactement. Donc je soutiens les recommandations à ce que cela soit ailleurs et je suis d'accord avec le fait que ce n'est pas un avis, parce qu'on leur demande tout simplement de ne pas oublier quelque chose. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Donc est-ce que l'on pourrait considérer que le document soit réagencé et que ce paragraphe soit donc déplacé à l'autre partie ? Pourrait-on voir qu'est-ce que l'on a dans l'autre partie ? Tom, est-ce que vous avez ou l'amener ? D'accord. Il sait.

---

Donc, voyons de quoi ça aurait l'air et puis on verra. Alors, le titre de cette partie c'est quoi ? C'est « Action de suivi sur les avis précédents et autres questions ». Est-ce convenable dans le sens qu'il s'agit d'un avis précédent, d'un avis préalable ? Donc, voyons ici comment ça s'ajoute, comment ça s'intègre. Et si on exprime notre avis sur le processus et en même temps on rappelle des avis précédents.

Si vous me permettez de le dire, il me semble raisonnable. Y a-t-il des avis ? Donc les États-Unis et puis la suite.

ÉTATS-UNIS :

Oui. Dans l'intérêt de nos travaux, pour être constructive, je voudrais recommander que l'on ajoute ici que cela est à la communauté de considérer. C'est ça l'objectif pour que ce ne soit pas tout simplement un rappel du GAC.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Bien. J'ai la Norvège et puis la Suisse.

NORVÈGE :

Je suis satisfaite de cette nouvelle formulation, de ce nouvel ordre. Je suis d'accord. Ce n'est pas un avis. Comme je l'ai dit auparavant, il me semble tout à fait valide de le soulever. Ça aide à être constructive dans le processus est ça nous fait

---

participer au processus qui a été lancé à travers les discussions communautaires. Donc je pense que c'est un très bon résultat. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. La Suisse.

SUISSE : Merci. Je voudrais dire que j'ai fait circuler un texte similaire à travers la liste de diffusion, mais je vois que tout est inclus ici. Cette proposition d'Ashley me semble très bonne. J'ajouterai tout simplement que dans le titre de cette partie, on pourrait spécifier qu'il s'agit des noms géographiques en tant que nom de domaine au premier niveau.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pouvons-nous supprimer la première partie qui entre crochets, parce que je ne vois pas l'intérêt de garder la phrase qui entre crochets ? L'Iran.

IRAN : Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec la proposition de demander à la communauté de réfléchir aux différents avis. Il y a deux approches différentes. Je ne pense pas que l'on doive demander à la communauté de prendre en

---

compte notre avis. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je suis tout à fait d'accord avec la modification qui a été proposée par certains membres du GAC. Je suggère donc de supprimer cette modification, de garder le texte tel qu'on l'avait rédigé. Et je suggère de mettre sous la rubrique « Autres considérations » et non pas sous le titre « Actions de suivi » parce que ce ne serait pas approprié de demander à la GNSO de considérer notre avis.

Nous essayons donc d'autoriser la GNSO à mettre au présent et à l'avenir un avis qui vient de nous directement au Conseil d'administration. Ça n'a pas de sens.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci Kavouss. Est-ce que vous pourriez faire défiler le texte sur l'écran pour que l'on puisse voir ? Alors, cela se trouve sous la rubrique « Actions de suivi et autres questions ». Nous avons nous mettons des indications par rapport à ce que nous considérons important et ensuite nous rappelons d'autres avis. Point final. Est-ce qu'on pourrait accepter cela ?

Ou bien faut-il attendre un peu et puis revenir à ce texte un peu plus tard ?

Mais la logique, si j'ai bien compris, c'est de dire que nous avons participé aux discussions intercommunautaires, donner quelques éléments qui sont importants pour nous pour des

---

processus futurs et en même temps rappeler certains avis du GAC. C'est notre intention. C'est ce que nous voulons faire. Je vois que les gens acquiescent. Très bien. Y a-t-il des objections par rapport à ce que je viens de proposer ? Je n'en vois pas. Très bien. Donc on va considérer que vous approuvez cela. Très bien.

Pouvons-nous passer au point suivant afin de nous rapprocher de la fin ? Très bien.

Est-ce qu'il n'y a rien d'autre dans la section consacrée à la vie ? Oui. D'accord. Oui, oui. Il y a plusieurs autres points dans cette section.

TOM DALE :

Si je ne m'abuse, nous avons dit qu'avant de finir le paragraphe sur les côtes à deux caractères, au second niveau, cela n'est pas un avis et je n'ai pas mentionné l'avis du GAC au Conseil d'administration.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Excusez-moi alors.

TOM DALE :

Cela se trouve dans la section « Autres questions ». Et la formule reste celle qui est affichée sur l'écran. Mais si je ne m'abuse, le

---

GAC ne s'était pas mis d'accord par rapport à la formulation correcte de cette question ou de ce point.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à ce que vous voyez sur l'écran ? Je vois l'Iran, la Hongrie, le Brésil, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande. Très bien. Je vais m'arrêter là et voir vers où nous allons. L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Merci Monsieur le Président. À partir des discussions avec la Hongrie, on voit qu'on n'est pas contre. Il faudrait trouver une formule qui ne soit ni « soutenir » ni « approuver ». Quelque chose comme si on disait "à prendre note". Je pense que je ne sais pas très bien ce que prendre note veut dire dans ce cas.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors la Hongrie, c'est ça, ce que vous vouliez dire ?

HONGRIE : Oui. Je soutiens cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : C'est logique. Ensuite, c'est le Brésil.

---

BRÉSIL :

Aller faire un commentaire également qui va dans le sens de ce qui a été dit. Je pense que le mot « endorse » en anglais, approuver, ce ne sera pas correct dans ce contexte, car cela implique que nous nous retrouvons à un niveau supérieur et que l'on doit approuver quelque chose qui est fait. Et je pense que ce n'est pas le cas.

Je préfère dire que nous saluons la décision prise de la part du Conseil d'administration de l'ICANN. Mais je pourrais donc accepter le mot « soutenir » si le reste de la salle pense que c'est la voie à suivre.

Ensuite, pour la deuxième partie, je dirais que je salue, on salue, où on prend note de l'annonce qui a été faite par le président. Parce que je pense qu'à ce point, à ce stade, on a une annonce qui a été faite dans cette salle. Et cette annonce faite par le PDG de son intention de créer une équipe de travail, donc voilà on prend note de cette situation. Et je pense que ce n'est pas une initiative que nous voyons encore très clairement.

Voilà comment je vois les choses. Je propose que l'on reflète la de cette manière. « Nous saluons l'annonce faite par le PDG de l'ICANN de son intention » parce qu'on en est à ce stade-là. On en est au stade de l'intention. Donc son intention de créer un groupe de travail, etc.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je préférerais également dire que nous saluons au lieu de nous soutenons. Mais c'est un avis personnel. Le Brésil, est-ce que vous pouvez répéter votre proposition ?

BRÉSIL : Donc, « Le GAC salue l'annonce faite par le président » et ensuite la phrase continue « de son intention » et le reste est correct. Très bien. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors nous avons « saluons » donc sur le point (b).  
L'Argentine, la Nouvelle-Zélande et puis l'Iran.

ARGENTINE : Merci Monsieur le Président. « Prend note » n'est pas une formule que nous souhaitons incorporer dans ce texte. On pense que c'est trop faible comme formule.

NOUVELLE-ZÉLANDE : J'aimerais une clarification par rapport à ce que le Conseil d'administration a demandé au PDG de faire. Et d'après ce que j'ai compris, c'est expliquer les actions du Conseil d'administration et pas forcément résoudre les litiges. « Le Conseil d'administration a demandé au PDG de parler avec les gouvernements concernés pour écouter leur point de vue et

---

leurs inquiétudes et expliquer davantage les processus de prise de décision du Conseil d'administration ». Fin de la citation.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, mais on est un petit peu dans une séquence précédente. Nous faisons référence à quelque chose qui est venu après ce que vous mentionnez. Est-ce que l'on pourrait accepter ce qu'il y a sur l'écran ?

L'Iran et le Royaume-Uni.

IRAN : Oui. Nous n'avons pas de problème avec le deuxième paragraphe. Le premier paragraphe, je suggère que si l'on veut garder « saluer » on pourrait ajouter « apprécie la décision » au lieu de « prendre note ». « Le GAC salue et apprécie la décision prise par le Conseil d'administration ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Quelle est la différence entre saluer et apprécier ?

IRAN : Ces deux choses différentes. On salue quelque chose et puis on apprécie en même temps.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Très bien. S'il y a des objections par rapport à ce changement ?  
Pouvons-nous accepter ce changement ? Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Il y a une nuance par rapport au mot « appréciation ». Je mettrai donc cela avant « Le GAC salue la décision ou l'annonce ».

Mais mon commentaire, c'est pour le point (b). Je propose de changer « suggère » pas « proposer ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : On n'a pas encore décidé si on garde ou non cette phrase.

ROYAUME-UNI : Mon commentaire c'était pour changer ce mot. Suivre la formule : nous saluons avec la participation et l'adhésion de consulter, etc.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Nous sommes d'accord avec le premier paragraphe. Saluer apprécie. Maintenant, nous examinons le deuxième paragraphe.

Il paraîtrait qu'on est d'accord par rapport à la première partie avant les crochets. Le Royaume-Uni propose donc de mettre le

---

monde « proposer » au lieu de « suggérer ». Y a-t-il des suggestions ?

ROYAUME-UNI : Et il faudrait enlever « a besoin de ». La phrase serait « Propose que le mandat et les méthodes de travail », etc.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Voilà à quoi ça ressemble après la proposition du Royaume-Uni. L'Iran.

IRAN : C'est une bonne suggestion. Merci Royaume-Uni. « Propose » c'est une mère formule.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je ne vais pas suggérer de suggestion. Je vais dire que ce qui est écrit ici est très positif. Alors que dans les discussions que j'ai pu écouter pendant la réunion, j'ai entendu des gouvernements dire que ce qui s'est passé pourrait être considéré comme une rupture, une atteinte au modèle multipartite.

Je vois que la manière dont nous formulons cela est assez positive. Et voilà. Je voulais que cela soit enregistré.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci la Commission européenne. Le Brésil.

BRÉSIL : Ce n'est pas par rapport à la Commission européenne vient de dire. Je suis tout à fait d'accord avec elle. Mais mon commentaire est le suivant.

Avons-nous besoin des deux derniers mots ici ? Je pense que l'on pourrait dire que le mandat et les méthodes de travail soient déterminés en consultation avec le GAC et les membres du GAC. Pourquoi a besoin de mettre « le cas échéant » ou « quand cela sera nécessaire » ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : On peut effacer cela ?

IRAN : Non. Parce que – oui ! Pardon oui. Je suis d'accord avec le fait de retirer ces deux dernières phrases.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Est-ce qu'on peut relire le texte complet ? Est-ce que vous êtes d'accord ? Et il fait référence à la vie de Copenhague. Très bien. L'Iran.



---

Bon. La dernière partie de cette section d'action de suivi et autres questions où nous manifestons nos sentiments par rapport à une implication plus significative de notre part. Il faut comprendre donc la pertinence de ce texte. Avez-vous fait des modifications, Tom, à ce texte ? C'est aussi en jaune ?

TOM DALE :

C'est tout ce qui est suggestion. Il y a quelques modifications mineures qui ont été suggérées par notre collègue de la Suisse.

CHILI :

Bonjour. C'est le représentant du Chili. Je m'excuse de ma voix.

J'ai fait des suggestions par e-mail concernant ceci parce qu'il y a un problème de structure à mon avis. En ce qui concerne les problèmes structurels, nous avons une faiblesse. Nous ne sommes pas en train de dire quelque chose de spécifique. Par exemple, ce que la commission européenne vient de dire, nous avons l'impression que les choses ne fonctionnent pas bien. Et nous devons le dire. Peut-être on pourrait dire, en ce qui concerne les problèmes structurels, nous devrions continuer à renforcer le modèle multipartite, etc.

Nous devons trouver un moyen de déclarer de manière très claire quelle est notre impression par rapport à cela. Parce que l'état de situation actuelle, le message tel que nous l'avons

---

maintenant n'est pas clair par rapport à la situation structurelle de notre groupe ou de la façon dont nous travaillons en tant que groupe.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Si j'ai bien compris, vous voulez qu'on insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sentiment partagé, comme quoi ce problème structurel pourrait amener à une réforme du système. Je pense que certaines personnes ont l'impression que quelque chose doit être mis en œuvre par rapport aux problèmes structurels.

Êtes-vous d'accord avec la proposition faite par le Chili d'être un peu plus spécifique en ce qui concerne ce qu'il faudrait faire pour résoudre les problèmes structurels ? L'Iran et puis le Brésil.

IRAN : Il faudrait agir étape par étape. D'un côté, on parle dans la cinquième ligne d'un manque de, etc., etc. Et puis jusqu'à développement. Il faudrait supprimer cela. On devrait s'arrêter à « Dans les statuts ». Et puis d'autres difficultés incluent etc. qu'est-ce qu'on veut dire dans ce paragraphe ? La participation au PDP n'est pas obligatoire pour nous. C'est facultatif. Cela ne remplace pas le canal spécifique qu'est notre avis. Notre mission est d'établir un avis. Nous ne devrions pas accepter que les gens nous disent "vous n'avez pas participé à ce PDP alors vous ne

---

pouvez pas faire des recommandations". Non. Il peut y avoir d'autres formules peut-être pourrait être plus clair. Je m'en remets à vous, qui pourriez trouver peut-être une mère formule, aux auteurs de ce texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Brésil.

BRÉSIL : Merci. Je demanderai à mes collègues de patienter un peu parce que je voudrais proposer d'autres modifications là-dessus pour refléter exactement ce que nous pensons.

Donc nous voudrions soumettre à la considération de nos collègues notre proposition.

Pour la première phrase, après travail d'élaboration de politiques, nous voudrions ajouter une virgule, au lieu d'un point. Et je suggère que l'on dise – je lirai rapidement – que le Conseil d'administration considère normalement une contribution faisant autorité qui devrait orienter ces décisions. Donc que le Conseil d'administration a tendance à considérer comme une contribution faisant autorité qui devrait orienter ses décisions.

---

Je pense que c'est ça le problème. Que cela pourrait évoluer dans deux sens.

Donc en fait, je dirais que des fois, ces avis pourraient être des objections parce que cela est loin maintenant. Je reviens sur ce mot « challenges » qui sont structurelles. On reprend ici la référence. Ils sont liés d'une part à la manière et aux délais des avis du GAC fourni dans le contexte. Je me répète un peu peut-être pour améliorer cela par la suite. Du rôle consultatif spécifique du GAC auprès du Conseil d'administration. Donc rôle consultatif spécifique du GAC au Conseil d'administration. Et fourni et traité, et « virgule », d'autre part. Et puis je suggère qu'on garde d'une part. Puis après « d'autre part ». Pour. Et puis on garde le manque de mandats spécifiques ou d'autres structures des ressources pour participer à une étape précoce.

Donc le message est que nous faisons nos objections pour exprimer notre avis et pour avoir une influence sur le processus à la lumière du fait que les contributions. Et je parle ici en fonction de notre expérience récente. Le Conseil d'administration nous a même dit aujourd'hui qu'il considère les processus d'élaboration de politiques comme des contributions autoritaires. Donc c'est dans la manière où cela est fourni. Ce sont les processus qui ne nous aident pas dans ce sens.

---

Et d'autre part on ne nous a pas indiqué de participer au processus d'élaboration de politiques directement. Ce n'est pas dans notre mission. Donc je dirais qu'il faudrait voir si le message que l'on envoie un effort ou pas. Je suis d'accord avec le Chili. Nous ne sommes pas bien placés pour proposer des recommandations. Il faudrait que l'on déclare quelle est la situation. Je demanderai à mes collègues d'essayer de trouver une proposition. Mais je pense que dans cette situation actuelle, il faudrait que l'on signale le fait qu'il faudrait une certaine réflexion qui pourrait amener à des modifications structurelles. Mais à ce moment, il serait prématuré d'aller au-delà. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Donc je lirai parce que ça pourrait être un peu difficile. On a essayé de garder entre crochets la version précédente.

Donc le GAC exprime ses préoccupations au Conseil d'administration et dans d'autre part de la communauté de l'ICANN qui a de plus en plus d'empêchements à sa participation efficace et substantielle dans un emploi dans l'activité du GAC y compris du travail d'élaboration de politiques important qui a tendance à être considéré comme une contribution faisant autorité au Conseil d'administration et qui devrait orienter ses décisions. Certains de ces empêchements sont structurels et sont liés d'une part à la manière et au moment auquel les avis

---

du GAC sont fournis dans le contexte du rôle consultatif spécifique du GAC au Conseil d'administration et donnés et traités, et d'autre part, du manque de mandats spécifiques et de structures adéquates, de ressources adéquates pour participer aux étapes précoces de l'élaboration de politique.

Donc j'ai le Royaume-Uni et la Suisse.

ROYAUME-UNI :

Merci. J'ai deux remarques.

Premièrement, cela concerne les ajouts au texte que le Brésil a proposé. Nous le remercions. Mais cette rédaction que le Conseil d'administration a tendance à considérer, vous savez ici on a un modèle ascendant où les politiques sont élaborées principalement par la GNSO, certaines fois par la ccNSO que l'on a vu quoi que rarement. Et puis, le Conseil d'administration reçoit ce travail et agit suivant ce processus d'élaboration de politiques de manière ascendante à partir des parties prenantes.

Donc cette phrase, le Conseil d'administration a tendance à voir, semblerait ne pas refléter correctement le processus multipartite. D'autre part, on a une référence au manque de structures appropriées.

Je ne suis pas sûr à quoi on fait allusion aussi, qu'est-ce que l'on vise dire par cela. Mais je vous rappellerai qu'on a beaucoup

---

travaillé avec la GNSO sur comment nous engager et nous impliquer au travail d'élaboration de politiques à une étape précoce. On a tenu des séances au sein d'une équipe conjointe GNSO GAC pour élaborer une approche à la participation précoce. Nous avons donc élaboré des mécanismes comme le mécanisme de Quicklook et le rôle de l'agent de liaison pour faciliter l'interaction avec le GAC à travers ses représentants et la GNSO. Les représentants du GAC peuvent donc participer au processus d'élaboration de politiques et puis ils peuvent également contribuer à la création d'un cadre de la GNSO pour participer d'une manière constructive et inclusive.

Donc on a un nouveau mécanisme qui a été mis en place et il faut que l'on s'assure que les représentants du GAC sont en mesure de trouver les ressources qui leur permettent de participer au processus d'élaboration de politiques. Mais si l'on est censé chercher des moyens qui nous permettent d'élaborer de nouvelles structures, cela annule ce que nous avons décidé avec la GNSO.

Et à ce moment-là, cette idée de renforcer notre participation au sein des processus de la GNSO à l'aide de nos agents de liaison serait ici empêchée. Donc je voudrais signaler ici ce texte risque d'avoir justement cette conséquence lorsqu'on parle de structures inadéquates.

---

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. La Suisse.

SUISSE : Peut-être que cette formulation adresse des éléments-clés concernant la structure de l'ICANN. Je ne voudrais pas que l'on implique dans cette rédaction que le travail d'élaboration de politiques correspond aux organisations de soutien.

Je suis tout à fait d'accord avec cet avis parce que nous nous sommes engagés suite à des discussions profondes et longues au cours du processus de réforme de l'ICANN et de modifications de ces statuts constitutifs, où l'on dit que l'engagement de l'ICANN est ouvert et transparent à travers des processus d'élaboration de politiques ouverts, transparents et multipartites ascendants qu'il encourage. À travers des processus donc qui sont menés à bien par le secteur privé tout en prenant en considération l'avis de politiques publiques des gouvernements et des autorités publiques. Donc il y a un engagement, plus au niveau des statuts constitutifs de l'ICANN. Donc au moins le travail d'élaboration de politiques requiert des recommandations. Cela est compris, comprend les recommandations des organisations de soutien ainsi que les

---

contributions qui, des fois, prennent la forme d'un avis des gouvernements qui sont représentés au sein du GAC.

Donc il me semble que cela devrait être clairement exprimé dans la formulation qui sera adoptée. Donc on devrait montrer qu'ici peut-être on fait allusion aux activités, y compris l'important travail d'élaboration de politiques menées à bien parler SO, etc., etc. Mais il serait tout à fait inacceptable que l'on implique ou que l'on dise que nous ne faisons pas partie du travail d'élaboration de politiques.

Or, les structures pour participer dès le début à ce travail d'élaboration de politiques sont toujours en train d'être développées. Donc on a d'une part les alertes précoces, d'autre part nous avons les recommandations parlées groupe de travail intercommunautaire conjoint entre le GAC et la GNSO. Mais c'est vrai que dans les statuts constitutifs eux-mêmes, au-delà de ce principe général qui est inclus dans les engagements, notre rôle semblerait être plutôt centré sur les avis au conseil d'administration. Ce qui crée cette brèche entre l'approche multipartite est le rôle spécifique du GAC, à savoir du GAC vis-à-vis du Conseil d'administration surtout. J'espère avoir été clair.

Il est très tard le soir, mais c'est une question clé pour moi et je voulais attirer votre attention là-dessus.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER :      Donc pour résumer, si l'on revenait en arrière au texte précédent sans les ajouts du Brésil, on serait en train de dire qu'il y a un empêchement structurel qui dérive du rôle consultatif du GAC spécifiquement tel que délimité dans les statuts constitutifs du manque de mandats spécifiques et non pas de structures, mais de la structure adéquate et de ressources pour participer aux étapes précoces du processus d'élaboration de politiques.

Donc peut-être que l'on pourrait peut-être garder cette version que l'on avait avant l'intervention du Brésil ?

J'ai la Guyane.

GUYANE :                              Pardon. Ce que j'allais dire est similaire aux propos de mon prédécesseur. C'est juste que l'on devrait peut-être considérer si l'on veut effectivement ajouter ce type de formulation ou si l'on veut s'engager avec un principe spécifique des fois qui pourraient ne pas fonctionner. Donc je ne sais pas si ce type de texte est utile. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :      Il me semble que la proposition du Brésil essayait d'exprimer clairement quel est le problème. Mais je suis sûr que ce ne sera pas la dernière fois à laquelle nous manifestons notre avis sur cette question. Donc que pour présenter cette question, on

---

pourrait peut-être laisser. Mais j'ai le Canada, l'Iran, l'Égypte Brésil. Le Canada.

CANADA :

Merci. Je remercie mes collègues brésiliens de cette proposition. Nous apprécions tout à fait que ce texte reflète l'expérience du Brésil par rapport aux oppositions et aux limitations. Pardon. Il me semble qu'il y a un écho.

Mark ? C'est votre microphone ?

Pourtant, il me semble que l'ensemble du GAC ne s'est pas embarqué dans un exercice d'identifier, d'attribuer les empêchements tel qu'on est en train de le faire ici. Nous soutenons l'idée de discuter de cela et d'analyser en détail ces empêchements, ces difficultés, surtout à la lumière de l'expérience du GAC. Mais en ce moment-là, nous ne sommes pas d'accord pour dire cela concernant le but du rôle consultatif du GAC.

Comme le disait la Suisse, on participe au processus d'élaboration de politiques. C'est juste que ces processus ne sont pas toujours dans le contexte de l'ICANN.

Et puis, vu que ce texte apparaît dans la partie des actions de suivi aux avis précédents du GAC, je voudrais savoir quels sont les avis précédents du GAC auquel cela s'applique.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Pour répondre à votre question, cela correspond à cette partie qui comprend dans le texte l'idée de « Autres questions ». Donc les actions de suivi concernant les avis précédents du GAC et autres questions.

L'Iran.

IRAN : Merci. Tom, est-ce que l'on pourrait prendre la première partie du texte sans modifier ici la version interrogation donc prendre la version alternative dans un autre paragraphe? Pour la première partie, le « GAC exprime ses préoccupations » et jusqu'aux « activités y compris les activités d'élaboration de politiques » ? Est-ce qu'on pourrait prendre cette partie-là et la copier dans un nouveau paragraphe ? Voilà. On en fait un et on continue.

Donc ici, la partie de groupes multiples qui apparaisse ailleurs dans le texte également, donc priorités entre les différentes pistes de travail. Non. Non. Ça, c'est bon. Défilez un peu pour chercher. Moi c'est un autre beau, une autre partie de ce texte qui m'intéresse. On parle ici qui est en cours à l'heure actuelle. Donc actuellement, « currently ». En cours dans plusieurs groupes de travail. Et revenez chercher la dernière partie de la

---

version précédente, à partir de grandes difficultés « challenges ». Donc ils deviennent une difficulté pour l'inclusivité de l'ICANN à ces processus. Donc prenez cette partie l'arrêt essayait de voir comment ça pourrait s'intégrer. Jusqu'à la fin. Cette phrase jusqu'à la fin du paragraphe. Jusqu'à la fin du paragraphe. Vous avez bien marqué le début, mais c'est jusqu'à la fin du paragraphe. Merci.

Voilà, copiez et collez à la suite. Essayez de voir si c'est cohérent. Corrigez la grammaire. Donc ici on exprime nos préoccupations concernant la quantité croissante de groupes de travail se penche sur l'élaboration de politiques. Voilà.

Le GAC exprime ses préoccupations au Conseil d'administration et aux autres secteurs de la communauté de l'ICANN, qu'il y a de plus en plus de difficultés pour sa participation efficace dans un ensemble d'activités de l'ICANN y compris dans les travaux d'élaboration de politiques qui sont actuellement en cours au sein de différents groupes de travail. Et puis, « qui deviennent » – on efface ici une partie de la phrase – qui deviennent un élément important. Donc Le GAC est d'avis que cela devient de plus en plus important. Voilà. De plus en plus difficile.

Et puis, prenez la partie de « établir les priorités entre les différentes pistes de travail ». Donc on a ici le reste jusqu'à l'exclusivité de l'ICANN à ces processus. Donc cette dernière

---

partie de la phrase peut-être biffait. Oui. Et lisons le paragraphe pour voir si ça a l'air d'être correct.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je regarde autour de la salle et il me semblerait que personne n'est d'accord. Donc je propose que l'on revienne au texte précédent, tel qu'il était lorsqu'on a commencé à le discuter parce que cela reflétait, en termes généraux, ce que l'on essaie de dire. Essayons donc. On efface ici tous les ajouts qui apparaissent en rouge.

Donc, essayons maintenant de reprendre à partir de cette formulation. Je vois le Brésil. Oui. Allez-y.

BRÉSIL : J'allais dire la même chose parce que j'ai fait la proposition et vous avez interprété cela correctement. L'idée, c'était d'exprimer un petit peu ce que l'on a pu voir à partir des discussions. Et donc pour essayer de répondre à certaines difficultés qui ont été soulevées hier, je pense que sur la base du texte qui avait été formulé avant, dire donc qu'il y a des difficultés auxquelles le GAC est confronté pour augmenter, pour participer dans un éventail d'activités, etc.

Je suis d'accord pour dire qu'on ne devrait pas établir de différence entre les PDP et les autres activités. Il ne faut pas

---

rendre les choses plus complexes. Et puis il y a certaines difficultés qui sont structurelles et qui découle du rôle spécifique joue le GAC par rapport au Conseil d'administration.

Et ensuite, je pense qu'on ne devrait pas parler de manque de mandat, mais plutôt que faire référence au fait que cette capacité soit suffisante ou non. Je ne sais pas. Peut-être dire, ne pas parler d'un mandat spécifique. Peut-être que quelqu'un pourrait nous aider à formuler cela plus correctement.

Et ensuite, je propose d'arrêter le paragraphe. Et la deuxième partie serait un paragraphe complètement différent. Parce que nous avons indiqué deux groupes de problèmes. D'un côté, notre rôle est celui de formuler un avis. Et je pense que le problème c'est que cet avis ne fonctionne pas de la manière dont il devrait fonctionner. Il n'a pas l'influence qu'il devrait avoir sur le Conseil d'administration. La deuxième partie concerne la participation au processus, mais tout ce qui suit donc est lié à cette deuxième partie. Nous ne proposons rien par rapport à comment résoudre cette situation, mais le problème principal, elle fait que l'avis du GAC n'est pas considéré comme il le devrait. Comme il devrait être considéré dans ce processus. Voilà ce que je suggère de retenir par rapport à ces deux difficultés qui sont séparées.

---

Nous devrions donc réfléchir à un texte pour remplacer la référence au manque de mandat, trouver une manière plus appropriée de faire référence à ce problème.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Il manque 8 minutes pour 8 heures. J'ai l'Égypte, ensuite les États-Unis et puis l'Iran.

ÉGYPTE : Pour reformuler la phrase à laquelle a fait référence le Brésil, cela répondrait à mon inquiétude. Parce que je partage les inquiétudes du Royaume-Uni concernant cette formule de manque de structures pour participer de manière précoce. Donc si mon aide peut être utile, je serais ravi de vous aider à reformuler ce texte.

La suggestion que je ferai pour la deuxième phrase du deuxième paragraphe qui commence par « this is in the GAC's view » en anglais, on devrait ajouter une « virgule ». Du point de vue du GAC virgule, cela devient de plus en plus difficile. Voilà. Il faudrait biffer ou supprimer un mot en anglais pour que la phrase puisse être lue plus facilement.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Très bien. On ne parle pas de manque de structure, mais plutôt de manque de structures adéquates. Et cela pourrait refléter le fait que nous continuons à nous plaindre du fait que nous ne pouvons pas participer correctement à ces processus. États-Unis et puis les rangs.

ÉTATS-UNIS : Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit le Canada, à savoir mes inquiétudes par rapport à cette référence spécifique au rôle consultatif du GAC.

Je pense que cela sera lu par la communauté comme le fait du GAC en train de remettre en question son rôle consultatif. Je ne crois pas que ce soit notre intention ici d'éliminer la référence qu'on fait à "dériver" du rôle consultatif du GAC spécifiquement signalée dans les statuts. Supprimer cette partie.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Qu'est-ce que vous voulez supprimer ? Pouvez-vous répéter ? Ce qui entre crochets. D'accord. L'Iran. Pardon, le Brésil et puis l'Iran.

BRÉSIL : Je pense que le Canada et les États-Unis ont raison. Nous ne devons pas laisser comprendre ou donner lieu à comprendre

---

que nous ne sommes pas satisfaits de notre rôle consultatif. C'est pour ça que dans ma proposition je fais référence à la façon dont ce rôle consultatif est exercé. C'est pour cela que je voulais reformuler cela plus clairement.

Je pense qu'en supprimant cette partie, nous éliminons aussi une préoccupation essentielle. Nous devrions donc essayer de reformuler la phrase pour qu'elle ne soit pas mal interprétée. Mais je ne pense pas que l'on doive supprimer la phrase. Il faudrait la reformuler pour être plus claire et pour éviter toute confusion ou mauvaise interprétation.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Très bien. Nous allons donc supprimer maintenant ce qui entre crochets, puis nous allons voir ce que ça donne.

Nous n'avons pas de mandat conformément aux statuts pour participer en amont au processus de PDP. Ensuite, c'était CTU puis le Royaume-Uni.

CTU : Maintenant que nous avons séparé les paragraphes, nous en avons de maintenant, le deuxième paragraphe commence par d'autres difficultés incluent, etc.

Ensuite, il y a une autre phrase qui dit, cela du point de vue du GAC, etc. Donc s'agit-il d'autres difficultés qui deviennent des

---

difficultés de plus en plus importantes ? Je pense qu'il y a un problème là par rapport au sujet de la phrase.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Vous avez tout à fait raison. On va essayer de reformuler cela. L'Iran et puis le Royaume-Uni.

IRAN : Dans le deuxième paragraphe, nous pourrions éliminer le mot en anglais « this is ». Cela correspond. Parce qu'on parle déjà d'autres difficultés. On pourrait donc supprimer cette partie. Vous pouvez le mettre entre crochets peut-être et ensuite de supprimer. Tout jusqu'à la fin.

Et la première partie de la phrase n'est pas correcte. Parce qu'on dit, cela dérive de – dérive de quoi ? De manque de – c'est le manque d'un mandat spécifique ou le manque de structures adéquates ? Il faudrait préciser et modifier la façon dont cette phrase est écrite. Cela dérive de quoi ? Découle de quoi ?

Il faudrait également supprimer « mandat spécifique ». Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Souvenez-vous que nous étions arrivés à la conclusion qu'il fallait établir des priorités. Donc si vous voulez supprimer

---

cela, on perd cette idée, c'est 90 minutes de discussion que nous avons eue. Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Je pense que quand les gens liront cela, elles voudront savoir de quoi on parle quand on fait référence à des difficultés structurelles. D'où viennent les ressources ? Nos difficultés structurelles, quand je parle avec les gens de mon administration sur l'ICANN, je parle de l'ICANN et de la nouvelle étape dans laquelle se trouve l'ICANN. Et dans cet état, il y a un changement par rapport à la façon dont le GAC interagit avec la communauté. Il y a ce processus intercommunautaire, ce dialogue intercommunautaire, comme ceux qui ont eu lieu à Johannesburg où le GAC à l'opportunité de dialoguer avec la communauté. Ensuite, il y a le travail transversal comme celui que nous avons avec nos collègues de la GNSO, les mécanismes par rapport auxquels on s'est mis d'accord avec la GNSO, des mécanismes de recherche rapide. Nous avons également les agents de liaison qui nous mettent au courant des opportunités de participation du GAC et qui nous tiennent au courant des progrès des différentes pistes de travail.

Peut-être que moi-même, j'ai besoin d'avoir une clarification par rapport à ce que l'on veut dire par difficultés structurelles.

---

Et quand nous parlons des ressources pour participer, parle-t-on des ressources que l'ICANN devrait nous fournir ou bien parle-t-on des ressources de nos propres administrations ?

Nous allons recevoir des questions par rapport à tout cela. On va nous demander des précisions par rapport à ce que l'on veut dire par ce texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Eu le temps qui nous reste, je voudrais vous aider. Je me propose pour vous aider.

Si l'on supprimait la partie où l'on parle du manque de mandat et de ressources, et on dit des difficultés croissantes pour que le GAC participe de manière significative efficace, etc., parmi ses difficultés on peut citer la quantité de, etc., etc. Qu'est-ce que vous en pensez ? Ces difficultés incluent, ou, parmi ses difficultés on peut citer, etc.

Nous n'avons pas de groupe de difficultés. On parle de la charge de travail pour le moment. Et nous laissons de côté le reste des difficultés qui font référence à la structure aux difficultés structurelles. Je vois qu'il y a des gens qui acquiescent.

J'ai le Brésil et puis l'Iran.

---

BRÉSIL :

Merci Thomas. Merci de cette proposition. Je pense que vu les différences qui existent, cette proposition pourrait être satisfaisante.

À notre avis, ce n'est pas suffisant parce qu'ici on parle de manière, on parle des moyens que l'on pourrait trouver pour participer de manière plus significative au processus. C'est important, mais ce n'est pas notre inquiétude principale. Ce n'est pas dans notre mandat, cette participation. Et nous savons que la nature de la participation gouvernementale, la participation gouvernementale n'est pas de la même nature que les autres participations. Et cela comporte des difficultés pour les gouvernements. Et la symétrie entre le GAC et les autres SO et AC est importante parce que nous n'avons pas de gens qui puissent se consacrer à temps complet à ce processus, et nous n'avons pas les mêmes intérêts non plus.

Aujourd'hui, le Conseil d'administration était très clair quand il a dit que l'ICANN est mue aussi par l'argent. Si nous cherchons à participer à ces PDP, c'est quelque chose de positif. Mais nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'en participant. Ce sera suffisamment – cette participation sera suffisante pour pouvoir exprimer de manière adéquate nos intérêts.

Il nous faut pour cette participation, il nous faut avoir des informations de contexte, une certaine expertise. Et même si

---

nous participions de plus en plus, cela ne veut pas dire que le GAC participe dans la même mesure que les autres groupes.

Donc à mon avis, inquiétude principale serait d'essayer d'assurer que la façon dont nous participons dans notre rôle consultatif soit prise en compte correctement pour que notre participation soit significative. Voilà l'inquiétude principale. Notre préoccupation principale. Et je dirais donc, parmi ces difficultés figure la charge de travail. Je pense que c'est tout à fait correct. Mais l'inquiétude principale n'est pas celle-là. Et comme j'ai dit avant, je pense qu'il faut encore discuter là-dessus pour trouver une formule qui puisse être satisfaisante pour tous.

Mais je dirais, pour être bref, que je suis d'accord avec votre proposition. On pourrait donc supprimer la deuxième partie du paragraphe et ne garder que le deuxième paragraphe, sachant que cela ne concerne qu'une partie de la discussion que nous avons eue. Je pense que cela n'empêche pas qu'à l'avenir on puisse revenir et parler de manière plus détaillée des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci le Brésil. Pour des questions de temps, nous sommes d'accord donc pour supprimer la phrase qui est entre crochets.

---

Pouvons-nous nous mettre d'accord pour supprimer cette phrase entre crochets que le Brésil accepté ?

IRAN : Oui. Nous pouvons donc éliminer tout ce qui entre crochets. Je n'ai pas de problème pour éliminer cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Mais si nous supprimons cela, on devrait faire référence aux difficultés quelque part. Même si on ne les nomme pas, cela implique qu'il y a d'autres difficultés si on met, parmi ces difficultés. Nous pouvons donc supprimer ce qui entre crochets. On supprime le mot « others » en Anglais. On enlève les crochets. Et je pense qu'on pourrait également supprimer l'espace entre les paragraphes. On pourrait en faire un seul paragraphe.

Très bien. Voilà à quoi ça ressemble. Est-ce que nous pouvons accepter le paragraphe tel qu'il est sur l'écran ? Le Chili.

CHILI : Oui. C'est mieux. Je suggère que pour la prochaine réunion, nous revenions sur cette question. Parce que ce que le Brésil a dit est tout à fait vrai, mais il est vrai également que ce n'est pas le bon moment pour traiter cette question. Or, nous devrions nous engager à revenir sur ce sujet dans la prochaine réunion.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je n'ai aucun doute qu'on va revenir sur cette question et qu'on y passera du temps. Mais ici, on travaille sur une communication qu'on enverra au Conseil d'administration. Est-ce qu'on peut accepter ces modifications ? Très bien.

Question pour Tom. Qu'est-ce qui nous reste ?

TOM DALE : Je ne veux pas être rabat-joie, mais il y a encore certains points que nous devons encore revoir. D'un côté, le travail en matière de responsabilité.

Il y a un texte proposé par la Russie pendant la pause et qui dit, c'est la partie qui est surlignée et qui est donc dans la partie concernant la responsabilité. « Le GAC a été informé par l'un des coprésidents du CCWG- Responsabilité par rapport au travail qui est fait en matière de juridiction. Les inquiétudes ont été manifestées par rapport au travail qui est fait en matière de juridiction, les actions qui doivent être prises en compte pour résoudre les problèmes déjà mentionnés pendant les discussions de ce groupe, y compris l'analyse de toutes les solutions possibles aux problèmes évoqués sans limiter la portée de son travail avant qu'il y ait une discussion large au niveau de la communauté ».

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Est-ce qu'on peut accepter cela ? Le Canada.

CANADA : Nous avons des problèmes avec ce texte parce qu'il peut être interprété comme en train de miner, saper, la décision du CCWG qui a été prise dans la réunion de dimanche. En tant que membres du GAC nommé au sein du CCWG, nous sommes tombés d'accord par rapport à l'approche qui serait suivie par le sous-groupe en matière de juridiction. Et on a l'impression qu'ici, le GAC, est en train de remettre en question cette décision. Je propose certains changements pour que le texte se rapproche plus de la réalité, parce qu'il y a des aspects qui ont été donc abordés dans ce sous-groupe.

Si vous permettez, dans ce contexte, je propose d'ajouter une phrase qui avait été enlevée. Le GAC exprime son appréciation par rapport au travail réalisé par le CCWG, par le sous-groupe du CCWG », « point ».

Bien. Et puis on ajoute une nouvelle phrase. « Certains membres du GAC ont exprimé » puis on laisse le reste tel quel. Et on supprime. [Partez].

Puis on a déjà soulevé au cours des discussions au sein de ce groupe parce que le GAC n'a pas participé aux discussions de ce

---

sous-groupe. Et puis on supprime aux inquiétudes susmentionnées et le reste de la phrase. Et supprimer la dernière phrase parce que c'est une indication au CCWG. C'est un peu normatif. Et en fait, l'idée n'est pas de prédéterminer les décisions prises. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci et merci le Canada. Cela adresse exactement mes préoccupations et mes inquiétudes. Ça donne une idée un peu plus claire et s'est établi le contexte. Donc merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci. Je pense que nous exprimons notre appréciation une fois qu'on aura reçu le rapport du CCWG par la suite. On ne peut pas commencer à les remercier tout de suite. On ne sait pas ce que cela va donner. Et on ne pourra plus changer ce qu'on a en ce moment si l'on commence à apprécier cela maintenant. Donc il faudrait que l'on élimine la partie sur le GAC exprime son appréciation, etc. Cela sera fait à la fin de nos travaux. Et

---

J'espère qu'on pourra les remercier. Mais en ce moment, on ne sait pas quel sera le résultat est on ne peut pas publier d'emblée notre opinion par rapport à un rapport qui n'est pas disponible. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :      Donc cela raccourcit le texte. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :                      Pardon. Je n'ai pas compris. Donc après « décidé », « resolved », les questions en instance, « outstanding issues », et puis effectuer ou mettre en place, donc « undertake » toutes les solutions possibles, etc. Si vous avez des modifications à faire, allez-y.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :      Est-ce acceptable que l'on exprime qu'il y a différents points de vue ? L'Iran.

IRAN :                                      Est-ce nécessaire de dire que nous sommes satisfaits même si ce ne sont que quelques membres ? Nous n'avons pas vu le rapport. Il fait toujours l'objet d'une consultation publique. Pourquoi dire que nous sommes satisfaits. Pourquoi y aurait-il autant de décisions en ce moment ? Je sais qu'il y a des

---

personnes qui sans cela, mais ce n'est pas la priorité de le dire en ce moment. On n'a pas besoin d'exprimer différents points de vue.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, mais si on permet à certains membres d'exprimer leurs préoccupations, il faut également que d'autres membres expriment leur satisfaction par rapport à l'approche. Ce n'est pas le résultat, c'est l'approche adoptée. Donc en fait, c'est une décision particulière en fait qui est saluée. Donc c'est la satisfaction de certains membres. La France ?

FRANCE : Peut-être qu'on pourrait changer « satisfait » de « soutient ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Donc soutiennent l'approche ? Ont soutenu l'approche ? Donc la formule « satisfaits de » serait supprimée. Est-ce que ça nous rapproche du dîner ? Merci. Le Brésil. Oui le dîner, j'ai dit déjeuner. C'est le dîner. Mais ça nous rapproche de midi demain, en fait.

BRÉSIL : Je pense qu'on se rapproche. Je dirais qu'il y a une petite modification à apporter dans la troisième ligne. Certains

---

membres du GAC ont exprimé des préoccupations concernant, non pas le travail, mais la méthode de travail proposé. Parce qu'il y avait des paramètres qui ont été proposés pour les travaux futurs.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui c'est raisonnable, parce qu'à ce moment-là il y a une approche qui a été proposée que certains appréciaient et que certains n'ont pas aimée probablement. C'est plus cohérent. Est-ce correct ? On n'a pas d'objection. Non. Parfait. C'est décidé.

Que nous reste-t-il ?

IRAN : Lorsque l'on parle d'avis consensuel du GAC, il faut que l'on parle de consensus complet. C'est la troisième fois que je dis ça. Et je n'ai pas entendu d'autres propositions.

TOM DALE : Donc cela serait concernant le titre pour cette partie-là. Et c'est fait. Merci l'Iran.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : L'Afrique du Sud.

---

AFRIQUE DU SUD : Je sais que c'est tard, mais vous êtes allés trop vite.

En fait, la modification du Royaume-Uni, est-ce que vous pourriez la lire parce que je m'inquiète un peu en ce moment puisqu'on parle de questions qui ne sont pas fermées et nous avons exclu le fait que le texte était également lié aux questions qui avaient déjà été évoquées aussi. Donc est-ce que l'on pourrait lire cette phrase, ce paragraphe, pour voir s'il est correct ? Merci.

TOM DALE : Merci. Je lis tout le paragraphe.

« Le GAC a reçu des informations de l'un des coprésidents de la piste de travail 2 du CCWG- Responsabilité concernant les travaux actuels de chaque sous-groupe du CCWG. Certains membres du GAC ont exprimé leur préoccupation concernant la méthode de travail proposé pour le sous-groupe sur la juridiction en ce concernant les décisions à être prise pour résoudre les problèmes qui n'ont pas été résolus et pour mettre en œuvre des analyses de toutes les solutions possibles. Certains autres membres du GAC soutenaient l'approche adoptée par le CCWG ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Le Brésil.

BRÉSIL :

Oui. L’Afrique du Sud a raison en fait, parce que dans les travaux du sous-groupe là-dessus, on ne pourrait pas dire qu’il y a des questions qui ont été adressées et qu’il y a d’autres qui n’ont pas été résolus. Le groupe de travail a accordé d’identifier les questions qui devraient être abordées par le groupe. On n’en est même pas là. On n’a pas une liste exhaustive des sujets à aborder. Donc peut-être que l’on pourrait dire les questions identifiées plutôt que les questions qui n’ont pas été résolues. On ne parle pas ici de quelque chose lié à quelque chose d’autre qui a été fait. Donc je pense que c’est correct de la part de l’Afrique du Sud. Ce commentaire est correct. Peut-être, identifier que ce n’était pas la meilleure méthode qui a été proposée, mais ce n’était pas la formule qui a été utilisée par le groupe de travail, le sous-groupe. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Bien. Merci l’Afrique du Sud, merci le Brésil. Y a-t-il des objections à cette formule, à cette rédaction ? Donc est-ce que le mot « resolve » était nécessaire ? Oui. Ce n’était pas nécessaire de le supprimer. Donc, résoudre les questions identifiées. C’est ça la proposition du Brésil. Merci. Le Royaume-Uni. Est-ce acceptable ? Bon. Dernières deux secondes. Zéro. D’accord. Merci. Un petit commentaire ? Une petite partie ?

---

TOM DALE : Oui. Vous avez remarqué que j'ai inclus un texte au début pour que ce soit clair. C'est une question concernant Olof Nordling. C'est que le « GAC exprime son appréciation sincère et remercie Olof Nordling qui prendra sous peu sa retraite de l'ICANN. Il a soutenu et conseillé suivant les normes professionnelles et il nous manquera en tant que conseiller et ami ». Les objections ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Kavouss ?

IRAN : Non. Pas d'objection, mais c'est un peu trop bref. C'est notre dévotion. Il a consacré des années à notre groupe. Donc dévotion, enthousiasme, donc son énergétique main. Si votre langue maternelle, Tom. C'est à vous d'y rajouter. Merci.

TOM DALE : Oui. C'est noté comme on dirait. Comme dirait le Conseil d'administration.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : L'Égypte.

---

ÉGYPTE : C'est concernant quelque chose d'autre. Est-ce que je pourrais prendre la parole ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Non. Restons ici encore un moment. Kavouss, vous parlez très bien anglais aussi. Donc, pourquoi ne pas faire des ajouts concrets au texte.

IRAN : « Et remercie Olof Nordling de sa dévotion, de son dévouement et de son assistance au GAC » ou peut-être que « a fourni tout un »-

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Non, c'est juste à rajouter dans la deuxième partie. Donc peut-être que l'on pourrait dire explicitement « soutient, etc., au GAC » au cas où ça ne serait pas clair. Et a fourni ce soutien continu et permanent ainsi que son conseil au GAC, des normes professionnelles du plus haut niveau de service.

BRÉSIL : Une suggestion, Thomas. Peut-être que pour ajouter à ce que disait Kavouss, on pourrait dire a fourni un soutien dévoué et permanent. C'est juste pour reprendre ce que vous avez dit tout à l'heure Kavouss.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Oui. C'était juste pour modifier légèrement. « Est un grand ami du GAC ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Très bien. Kavouss.

IRAN : Non. C'est juste pour rappel. On ne parle pas du secrétariat ? On n'a pas de paragraphe concernant la continuité ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Ce sera fait demain.

BRÉSIL : Thomas, je suggère que l'on biffe la partie d'amis du GAC, parce que ça pourrait ne pas être bon pour les autres parties de la communauté.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. C'était une amitié personnelle en réalité. Donc Mark, ou quiconque a proposé, j'espère que ça ne vous gênera pas. C'est

---

plus fort si l'on dit un ami qu'un ami du GAC, et c'est moins dangereux aussi. Bien.

Est-ce qu'on a fini ? Attendez. On a les États-Unis et puis la CTU. D'accord. Vous voulez aborder le texte ? D'accord. Les États-Unis. La CTU a également des commentaires et l'Égypte voulait prendre la parole. En ce concernant demain, d'accord.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Ce n'est pas controversé, mais c'est le fait que dans la partie du groupe de travail du GAC sur les protections des noms géographiques pour les séries ultérieures, on a une référence qui dit que la GNSO à élaborer ou préparer une version préliminaire. Ce n'est pas correct. Je ne pourrais pas dire qui c'est qu'il l'a fait. Mais ce n'est sans doute pas la GNSO. Je pourrais bien sûr m'en informer.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

C'est Jeff et Avri au fond de la salle. Ils sont les coprésidents de la GNSO. Jeff est là. Donc à moins que l'on veuille faire du chantage, est-ce qu'on peut le garder ? Parce qu'ils sont les coprésidents de la GNSO. Est-ce acceptable, les États-Unis ?

---

ÉTATS-UNIS : Oui, mais ce n'est pas préparé par la GNSO.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors, à ce moment-là, c'est qui qui l'a élaboré? Les coprésidents du sous-groupe de travail? C'est plus précis? D'accord, merci.

Donc quel est le titre exact du sous-groupe? Vous êtes les coprésidents du sous-groupe. C'est juste. Merci de ces détails. La CTU.

CTU : Oui. Quand est-ce qu'on commencera à discuter des avis consensuels faisant l'objet d'un consensus complet? Parce que, pour nous, cela suggère qu'il y a différents niveaux de consensus. Et pour moi, ça n'a pas été considéré. Ça n'a pas été défini pour l'instant. Donc je dirais qu'on ne devrait pas ajouter ici consensus complet.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Je pense que cela correspond au nouveau statut constitutif du fait que les consensus complets ne font pas l'objet d'objection formelle. L'Argentine?

---

ARGENTINE : Oui. C'était une précision concernant ce que nous faisons concernant le groupe du NomCom. Quoi faire ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : On y arrivera. Le Royaume-Uni, c'est un commentaire concernant le texte ou un point de suivi ?

ROYAUME-UNI : C'était concernant le texte. Je cherche mon commentaire tout à l'heure concernant le soutien du directeur des sauvegardes des consommateurs. Est-ce dans le texte du PSWG ? Vous vous rappelez que j'avais proposé que l'on fasse allusion à notre échange avec Bryan Schilling, le directeur des sauvegardes de protection du consommateur. Et notre soutien pour son poste. Quelque chose de la sorte. Donc j'avais proposé une version préliminaire pour la partie du PSWG qui adressait cela, mais est-ce dans le texte ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Non. Apparemment ce n'est pas là. Mark allez-y, faites une proposition et on l'ajoute. Fabien, est-ce que vous avez une proposition ?

---

FABIEN BETREMIEUX : Cet effet. Ça a été ajouté en fait. « En ce concernant l’atténuation de l’utilisation abusive du DNS, le GAC », etc.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui bon. [Inaudible] c’est compris. Merci Mark.

Donc cela conclut nos travaux sur le communiqué, mais en ce moment, que je sache, nous ne sommes pas tenus de publier cela aujourd’hui parce que cela ne contient pas des points qui sont controversés pour lesquelles les personnes vont se lever à six heures du matin pour voir ce que nous avons dit.

Donc les amis du personnel de soutien et du secrétariat ne devraient pas travailler sur le format dès ce soir. C’est avantageux. Ça nous donnera quelques heures pour le faire aussi. Et ça nous permettrait de dire que nous sommes d’accord sur un texte, que nous ne modifierons plus une telle partie demain, mais que nous pourrions ajouter un texte tout simple sur ce que nous comptons faire demain à midi ou lorsqu’on fera une pause.

Donc l’on ne reprendra pas de longues négociations demain, mais nous refléterons tout simplement les activités du jour. On n’aura pas le temps de tout discuter. Et nous ne reviendrons plus sur le texte qui a été accordé. Mais toutefois, ce n’est pas nécessaire de publier cela aujourd’hui. On peut le faire demain.

---

Personnellement, c'est ce que je sens. Ce n'est pas la fin du monde si ce n'est pas publié aujourd'hui. L'Iran, qu'en pensez-vous ?

IRAN : Oui. Nous sommes d'accord pour ne pas reprendre ce que nous avons discuté ce soir. Et demain, ce sera avant-midi. Mais non pas, car le soir, parce qu'en général ça se fait un jour avant la fin. Donc demain midi, il faut que le communiqué soit publié. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Ce sera probablement pendant la pause-café parce qu'il se pourrait que ça soit nécessaire d'apporter quelques modifications de format. Merci. Le Brésil.

BRÉSIL : Oui. Mais il ne faudrait pas que l'on ferme la porte sur les modifications mineures ou des ajouts, des précisions de fait. En fait. Qui pourrait ne pas être correct. Il ne faudrait pas que l'on se limite.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Vous ne le savez pas, mais en général je lis et relis cela avec le secrétariat aux heures du soir. Et si on trouve qu'il y a des erreurs de frappe ou des mots qui manquent, ce sera corrigé

---

bien sûr. Mais on ne revient pas sur les discussions, sur les contenus. L'Égypte. La CTU.

CTU :

Je ne sais pas si cela correspond au contenu, mais concernant la partie des avis consensuels, on avait reçu une version préliminaire de Tom qui parlait de la réaction attendue du Conseil d'administration qui portait sur l'avis consensuel du GAC. Et on disait ici que tout avis du Comité consultatif gouvernemental approuvé par un consensus complet du Comité consultatif gouvernemental est compris comme étant une pratique adoption, etc.

Donc bien sûr, cela déclenche certains processus au sein du Conseil d'administration. Mais on fait référence aux avis consensuels du GAC et non pas aux avis faisant l'objet d'un consensus complet. Dans le nom consensuel. Le nom des avis. Donc je pense que ça serait plus juste de parler de l'avis consensuel du GAC parce que cela a été défini. Et cela est défini dans les statuts constitutifs. Mais ce n'est pas un pont antécédent de commencer à dire processus complet. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Vous avez raison. Elle a est-ce qu'on pourrait dire avis consensuel du GAC tel que défini dans les statuts constitutifs,

---

articles, etc. ? 12.2 OK. Donc vous avez raison, ça s'appelle avis consensuel du GAC lorsqu'il est défini en tant que consensus complet.

L'Iran.

IRAN :

Mais j'ai expliqué à nos collègues qu'il faut que l'on parle du processus complet. Du processus complet parce que le traitement du consensus complet est différent de celui des avis tout simplement consensuels. Ça fait l'objet de jours et deux jours de discussion. Donc, gardons s'il vous plaît cette formule du consensus complet, autrement le Conseil d'administration peut dire que ce n'est pas un consensus complet. Je ne suis pas d'accord. Je m'excuse, mais je ne suis pas d'accord.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Oui. Mais ce qui s'appelle avis faisant l'objet d'un consensus complet est appelé avis consensuel dans les statuts constitutifs de l'ICANN. La CTU a raison. Avis consensuel. Et la référence y apparaît dans les statuts constitutifs et nous allons faire référence à la définition. Donc la CTU a raison. Le Brésil.

---

BRÉSIL : Oui dans le cours des discussions, nous nous sommes opposés à cette formule d’avis faisant l’objet d’un consensus complet, parce que l’avis consensuel est un avis consensuel. Ce n’est pas la peine de repreciser cela. Ce n’est pas approprié.

Pour nous, ça nous limiterait. Ça pourrait ne pas être satisfaisant d’utiliser maintenant une formulation que nous avons essayé de ne pas avoir. Donc avis consensuel pourrait être considéré consensuel ; faisant l’objet d’un consensus complet donc. Ça me semble correct. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pouvons-nous dire avis de consensus tel que défini dans la section X des statuts ? La Suisse.

SUISSE : Je me demande, sommes-nous en train de réinventer la roue ? Parce que nous avons déjà fait ça à Hyderabad par exemple. Et tous les points que nous avons inclus dans l’avis du GAC ont été accordés par consensus. Alors pourquoi sommes-nous en train de parler de cela ?

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER :      Pouvons-nous utiliser la même formule que nous avons utilisée à Copenhague ? Nous coupions et collons exactement ce que nous avons utilisé à Copenhague par exemple.

IRAN :                                Vous dites tel que défini dans la section X des statuts.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :      Pouvons-nous nous mettre d'accord de faire la même chose qu'on a faite dans d'autre communiqué après Marrakech ? Est-ce que vous pouvez accepter cela ? Nous ne pouvons pas faire la même chose que nous avons faite la dernière fois ? Pourquoi ? Qu'est-ce que nous avons fait qui n'était pas bien la dernière fois ?

IRAN :                                Je peux vous dire que certains membres du Conseil d'administration nous ont dit, « écoutez, ça, c'est un avis par consensus. Mais par consensus complet, cela a une autre signification ». Il ne faut pas compliquer notre travail parce que dans l'avenir, nous pourrions avoir un avis consensuel avec quelques objections. Et à ce moment-là, on va devoir définir si c'est un consensus complet ou pas. Alors mettons consensus complet comme cela figure dans les statuts. Un avis par consensus complet.

BRÉSIL :

Je pense qu'une partie du problème auquel nous sommes confrontées est liée au fait que quand on parle des codes de lettres, nous avons émis un avis par consensus, mais il y avait des références à des pays en particulier. Je pense que c'est la raison pour laquelle on a dit que ce n'était pas un avis par consensus au consensuel. Mais ici, je ne vois pas. Ce n'est pas le même cas. Parce que, y compris quand on parle des codes à deux lettres, on encourage le Conseil d'administration a procédé à une consultation. Donc je ne vois pas qu'il y a des problèmes pour formuler les choses comme vous le proposez. Mais je vais suivre l'avis du groupe.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

L'avis par rapport au code à deux lettres était un consensus complet. Alors que nous l'appelions complet ou pas, il n'y a pas d'objection par rapport à cet avis. Est-ce que nous pouvons utiliser la même formule que nous avons utilisée à Copenhague et à Hyderabad ? Pouvons-nous faire cela ? Nous faisons référence à la définition. Cela est défini dans les statuts. Nous utilisons le terme utilisé dans les statuts pour faire référence à la définition qui figure dans les statuts comme nous l'avons fait avant. Pouvons-nous accepter cela ? Très bien. Merci beaucoup.

Nous avons encore ? L'Égypte vous voulez prendre la parole ?



---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous allons mettre une note en bas de page pour faire référence aux statuts et nous allons citer le paragraphe qui figure dans les statuts. De cette manière, la définition sera très claire. Est-ce que vous pouvez accepter cela, Kavouss ? Avoir la citation complète du paragraphe concernant l'avis complet.

IRAN : Si la citation est là, je n'ai pas de problème.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Donc on prend note pour ajouter une note en bas de page avec une citation complète des statuts faisant référence au consensus complet. Très bien. Y a-t-il d'autres points ? 3, 2, 1...

Je ne sais pas. C'est une blague. Donc voilà. C'est la fin de notre réunion d'aujourd'hui. Nous nous sommes mis d'accord par rapport au communiqué. Il n'y a plus de discussion de fond. Alors nous allons essayer de tout finir pour demain et ce sera tout. On est d'accord ? Mark me dit qu'il faut remercier les interprètes. Merci, les interprètes, alors. Merci, Mark, de m'avoir rappelé de remercier les interprètes. Merci à l'équipe technique également, et on le fait maintenant pour ne pas oublier demain. Très bien. Merci à tous. Merci à tous les membres du GAC et bonne soirée à tous. Merci.

---

Je vais essayer de simplifier les choses pour demain. Et Manal a eu une bonne idée. Si demain, le groupe –

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**